

Société

PROCÈS DE L'ERIKA : PAROLE AUX EXPERTS

Par Sylvie BRIET

LIBERATION.FR, mardi 3 avril 2007



Le naufrage de l'Erika REUTERS

C'est le professeur de droit maritime Martine Rémond-Gouilloud, chargée d'étudier les différents contrats qui ont lié les acteurs de l'affaire, qui a ouvert le feu

Huitième semaine et deuxième partie du procès fleuve de l'Erika devant le tribunal correctionnel de Paris : après une minutieuse étude des faits, les témoins et experts vont se succéder à la barre durant six semaines !

C'est le professeur de droit maritime Martine Rémond-Gouilloud, chargée d'étudier les différents contrats qui ont lié les acteurs de l'affaire, qui a ouvert le feu. Son audition, censée aller dans le sens de l'accusation et des parties civiles s'est révélée être une aubaine pour la défense de Total et des propriétaires et gestionnaires de l'Erika.

Le rapport de l'experte, qui semble avoir beaucoup servi au juge d'instruction Dominique de Talencé, explique que le rôle de l'affréteur, Total en l'occurrence, n'était pas secondaire : «L'affréteur pense juridiquement se retirer du transport de son pétrole. En réalité, il continue à suivre le navire et sa cargaison. Ainsi, à Londres, Total avait un spécialiste chargé de suivre l'Erika. L'implication de Total me semble normale. Dès qu'un incident se produisait, il fallait en référer à Total. L'ensemble des opérations était soumis à l'accord de Total qui ne veut pas reconnaître ça.»

«Votre travail a été très contesté, je n'ose dire vilipendé», note le président du tribunal Jean-Baptiste Parlos qui cite quelques commentaires de la société Total pour le décrire : «un exercice consistant à nier la réalité des faits (...) s'apparente à l'inquisition du 13ème siècle» ... «Son rôle était de trouver du renfort à l'accusation» ... «Une interprétation délirante». «Son travail n'est pas un travail d'expertise, il tord les faits et le droit.»

Son rapport avait fait l'objet de coupures sur décision de la chambre d'instruction à la demande des prévenus. Lundi, l'experte reconnaît qu'elle s'est laissée emporter, a mis trop de considérations personnelles, sans doute énervée par le fait qu'elle avait beaucoup de difficultés à obtenir des documents de chez Total.

Les avocats de Total s'empressent de relever des approximations voire des contradictions, auxquelles Martine Rémond-Gouilloud a beaucoup de mal à répondre. Ainsi, elle n'est «pas certaine» d'avoir vu d'autres contrats d'affrètement de Total.

Les avocats des autres prévenus ne la ménagent pas non plus. «Pourquoi ne parlez-vous pas du capitaine, c'est lui l'un des principaux acteurs?» demande l'avocat d'Antonio Pollara, le gestionnaire de l'Erika. Tandis que Olivier Metzner, l'avocat du Rina, la société de classification qui a jugé que l'Erika était en bon état, s'insurge : «qu'est-ce qui vous permet de dire que le Rina est une société de moindre réputation que d'autres?». L'experte est à la peine...